

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Secrétaire de rédaction
Richard GHUELDRE

Directeur
Jérôme KULLMANN

Directeur adjoint
Luc MAYAUX

Directeur honoraire
Jean BIGOT

DOSSIER

→ Réforme du droit des obligations et assurance (suite) – sous la direction de J. Kullmann

COMMENTAIRES

ASSURANCES EN GÉNÉRAL

→ La faute dolosive entre l'exclusion et l'aléa – par L. Mayaux → Portée de l'attestation d'assurance – par M. Asselain → La proposition d'assurance engage-t-elle l'assuré ? – par M. Asselain → Nullité du contrat d'assurance pour défaut d'objet certain – par A. Pélissier

ASSURANCES DE PERSONNES

→ Interprétation du contrat, devoir d'information et de conseil : quand le juge favorise le professionnel de l'assurance – par L. Mayaux → Preuve du consentement du délégué à la délégation d'assurance-vie – par A. Pélissier → L'article L. 132-4-1 du Code des assurances prévaut sur l'article 470 du Code civil – par S. Lambert

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

→ Le fait dommageable n'est pas le dommage mais le fait générateur – par A. Pélissier → Évaluation du préjudice résultant de la destruction d'un immeuble impossible à reconstruire au même emplacement – par A. Pélissier

PROCÉDURE

→ Application du principe de proportionnalité à la saisie pénale en valeur sur un contrat d'assurance-vie – par R. Schulz

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Fondateurs : Maurice Picard et André Besson

Directeur honoraire : Jean Bigot

Directeur : Jérôme Kullmann
Directeur adjoint : Luc Mayaux

Secrétaire de rédaction : Richard Ghueldre,
Avocat, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut des
Assurances de Paris Dauphine et à l'école de droit de la Sorbonne (Paris I)

Comité de rédaction

Maud Asselain

Maître de conférences à l'université Montesquieu (Bordeaux 4),
directrice de l'Institut des Assurances de Bordeaux.

Jean Bigot

Professeur émérite de l'université Paris I

Marc Bruschi

Professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur de l'Institut des
Assurances d'Aix-Marseille

Pascal Dessuet

Chargé d'enseignement à l'université Paris Est-Créteil Val-de-Marne
(Paris 12)

Frédéric Douet

Professeur à l'université de Rouen - Normandie

Élisabeth Fortis

Professeur à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Vincent Heuzé

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1),
directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Jean-Pierre Karila

Avocat, professeur à l'ICH, chargé d'enseignement à l'Institut des
Assurances de Paris Dauphine

Laurent Karila

Avocat, chargé d'enseignement à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jérôme Kullmann

Professeur à l'université Paris Dauphine,
directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Sophie Lambert

Maître de conférences à Aix-Marseille université,
directrice adjointe de l'Institut des Assurances d'Aix-Marseille

James Landel

Conseiller scientifique au Dictionnaire Permanent Assurances

Daniel Langé

Professeur émérite à l'université François-Rabelais (Tours)

Vincent Maleville

Rédacteur au Dictionnaire Permanent Assurances, rubrique « Profes-
sions médicales »

Luc Mayaux

Professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon 3)

Jacques Moreau

Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Gilbert Parleani

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Anne Pélissier

Professeur à l'université Montpellier 1,
directeur du master II Droit des Assurances

Benjamin Remy

Professeur à l'université de Poitiers, chargé d'enseignements
à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Jean Roussel

Chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine,
directeur du centre d'études d'assurances

Romain Schulz

Avocat, docteur en droit, diplômé de l'Institut des Assurances de Paris

Franck Turgné

Docteur en droit, maître de conférences associé à l'université Paris
Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)

Éditeur : Lextenso Éditions

Directeur de la publication : Emmanuelle Filiberti

Responsable d'édition : Constance Bonnier

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

e-mail : redaction.rgda@lextenso.fr

Abonnements :

Relation clients : Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

e-mail : abonnements@lextenso.fr

TARIFS 2017 (TTC)

	FRANCE	EXPORT
Prix au N° :	28,08 €	32 €
Abonnement :		
Journal (11 n°)	301,20 €	339 €
Accès en ligne	354,00 €	295 €
Journal + accès en ligne	419,96 €	426 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso Éditions)

Commission paritaire 0318 T 82836

ISSN 1273-3407

Dépôt légal : à parution

Imprimé par Jouve - 1, rue du Dr Sauvé 53100 Mayenne sur des papiers
produits aux Pays-Bas et en Espagne, issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire :
155 g éq. CO₂

Reproduction, même partielle, interdite, sauf exceptions prévues par la loi.



Sommaire

SOMMAIRE DE LA REVUE DE DÉCEMBRE 2017



Le numéro du type 110c7 suivant le pictogramme ci-contre permet aux abonnés en ligne de retrouver directement l'article concerné sur le site www.lextenso.fr

Veille P. 609

Réforme du droit des obligations et assurance (suite)

DOSSIER

Sous la direction de
JÉRÔME KULLMANN

L'ordonnance du 10 février 2016 a édicté plus de trois cent cinquante articles qui modifient la substance, ou parfois seulement la numérotation, de ceux qui avaient été établis en 1804 ou postérieurement dans notre Code civil. Chaque contrat nommé est donc susceptible de voir son régime juridique plus ou moins fortement touché par la réforme. Le 21 juin 2017, le groupe français de l'Association Internationale de Droit des Assurances (AIDA) a donc organisé un colloque d'une journée, dédié aux incidences de celle-ci sur le droit de l'assurance.

La qualité des intervenants a provoqué un afflux d'inscriptions, et elle justifie la publication de leurs travaux dans les colonnes de la RGDA.

La publication des travaux du colloque se poursuit avec les articles consacrés à la contrepartie et à la cause (Luc Mayaux), à la disparition du contrat d'assurance (Didier Krajieski), à la réassurance (Jean Bigot) et à l'intermédiation (Christophe Pardessus). Les dernières interventions seront disponibles dans notre numéro de janvier 2018.

P. 640 La contrepartie dans le contrat d'assurance
par Luc Mayaux

P. 646 La disparition du contrat (nullité, caducité, résolution, résiliation)
par Didier Krajieski

P. 651 L'ordonnance et la réassurance
par Jean Bigot

P. 659 La réforme du droit des obligations : le point de vue du courtier d'assurances
par Christophe Pardessus

Commentaires

Assurances en général

P. 610 La faute dolosive entre l'exclusion et l'aléa

■ Faute intentionnelle ou dolosive ; Exclusion ; Caractère formel et limité ; « Dommages résultant de façon inéluctable et prévisible des modalités d'exécution d'un travail ou d'une prestation telles qu'elles sont prescrites ou mises en œuvre par vous-même » ; Reprise de l'exclusion légale de garantie de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré (non) ; Caractère général ; C. assur., art. L. 113-1 ; Exigences de l'article non satisfaites ■ Aléa ; Aléa en cours de contrat ; Intervention de l'assuré nécessaire sur un matériel ; Intervention tardive ; Conscience du problème (non) ; Absence délibérée d'intervention (non) ; Sinistre résultant d'une erreur humaine (oui) ; Erreur constituant l'aléa (oui)

par Luc Mayaux

P. 613 Portée de l'attestation d'assurance

■ Contrat d'assurance ; Attestation d'assurance ; Portée ; Délivrance de l'attestation par un courtier : garantie en cours au moment du sinistre ; Assureur soutenant que le contrat avait été résilié avant le sinistre ; Preuve ; Recherche nécessaire par le juge du fond

par Maud Asselain

P. 615 La proposition d'assurance engage-t-elle l'assuré ?

■ Contrat d'assurance ; Contenu ; Définition du risque ; Définition restrictive dans la proposition d'assurance de l'assuré ; Définition non reprise dans le contrat d'assurance lui-même ; Définition restrictive inopposable par l'assureur à l'assuré et aux tiers

par Maud Asselain

P. 618 Nullité du contrat d'assurance pour défaut d'objet certain

■ Contrat d'assurance ; Nullité ; Bien sinistré incertain ; Incohérences entre certificat d'immatriculation et les qualités du bien vendu ; Annulation du contrat d'assurance pour défaut d'objet certain

par Anne Pélissier

Assurances de personnes

P. 620 Interprétation du contrat, devoir d'information et de conseil : quand le juge favorise le professionnel de l'assurance

■ Assurance incapacité-invalidité ; Changement d'assureur ; Nouvelles garanties ; Références aux anciennes garanties ; Délai de carence ; Sinistre survenu pendant le délai ; Délai abrogé pour les garanties de même nature et de même niveau ; Clause ambiguë (non) ; Devoir d'information et de conseil de l'assureur et du courtier ; Manquement (non)

par Luc Mayaux

P. 623 Preuve du consentement du délégué à la délégation d'assurance-vie

■ Assurance sur la vie ; Délégation du contrat à une banque en garantie d'un prêt ; Validité de la délégation ; Consentement du délégué ; Preuve ; Référence du contrat dans l'acte de délégation ; Edition, par l'assureur, d'un avenant mentionnant le prêt ; Exécution, par l'assureur délégué, de la délégation par versement du solde du prêt exigible au décès de l'assuré ; Consentement à la délégation (oui)

par Anne Pélissier

P. 625 L'article L. 132-4-1 du Code des assurances prévaut sur l'article 470 du Code civil

■ Assurance sur la vie ; Modification du bénéficiaire ; Souscripteur en curatelle ; Droit de procéder à la substitution du bénéficiaire ; C. assur., art. L. 132-4-1, al. 1 ; Dérogation à l'article 470, al. 1 ; Assistance du curateur ; Nécessité (oui)

par Sophie Lambert

Assurances de responsabilité civile

P. 627 Le fait dommageable n'est pas le dommage mais le fait générateur

■ Fait dommageable ; Garantie déclenchée par le fait dommageable ; Fait dommageable ; Notion ; C. assur., art. L. 124-1-1 et L. 124-5 ; Fait qui constitue la cause génératrice du dommage (oui) ; Application ; Travaux de remblaiement antérieurs à la prise d'effet de la garantie ; Apparition des désordres postérieurement, pendant la période de garantie ; Cour d'appel : fait dommageable au sens de l'art. L. 124-5 survenu pendant la période de garantie ; Cassation ; Garantie non due

par Anne Pélissier

P. 629 Évaluation du préjudice résultant de la destruction d'un immeuble impossible à reconstruire au même emplacement

■ Préjudice ; Évaluation ; Immeuble détruit par un incendie ; Demande de réparation intégrale du préjudice subi par le propriétaire ; Valeur de reconstruction à neuf ; Impossibilité de reconstruire au même emplacement ; Valeur de reconstruction en un lieu mieux placé ; Avantage indu ; Indemnisation du préjudice : valeur vénale de l'immeuble à la date du sinistre

par Anne Pélissier

Procédure

P. 632 Application du principe de proportionnalité à la saisie pénale en valeur sur un contrat d'assurance-vie

■ Assurance sur la vie ; Saisie pénale ; Saisie portant sur la valeur de l'objet ou du produit direct ou indirect supposé de l'infraction ; Saisie n'en excédant pas le montant ; Principe de proportionnalité ; Violation (non)

par Romain Schulz

Droit européen

P. 635 Applicabilité directe des directives assurance automobile au Fonds de garantie

■ Union européenne ; Fonds de garantie automobile ; Organisme de droit privé ; Pouvoirs exorbitants ; Opposabilité des dispositions d'une directive (oui)

par Gilbert Parleani

Table chronologique des sources commentées

2017			
JUIN			
Cass. 2 ^e civ., 8 juin 2017, n° 15-12544, F–PB.....p. 625	115d2	Cass. 1 ^{re} civ., 25 oct. 2017, n° 16-23620.....p. 623	115c8
SEPTEMBRE		Cass. crim., 25 oct. 2017, n° 16-87111	p. 632 115c7
Cass. 3 ^e civ., 7 sept. 2017, n° 16-15257, FS–PB	p. 629 115d0	Cass. 2 ^e civ., 26 oct. 2017, n° 16-23696	p. 610 115d4
Cass. 1 ^{re} civ., 20 sept. 2017, n° 16-20066.....p. 618	115d1	Cass. 2 ^e civ., 26 oct. 2017, n° 16-18151	p. 613 115c5
OCTOBRE		Cass. 2 ^e civ., 26 oct. 2017, n° 16-18434	p. 615 115c6
CJUE, 10 oct. 2017, n° C-413/15	p. 635 115c1	Cass. 2 ^e civ., 28 oct. 2017, n° 16-22564	p. 620 115d3
Cass. 3 ^e civ., 12 oct. 2017, n° 16-19657	p. 627 115c9	NOVEMBRE	
		Ord. n° 2017-1609, 27 nov. 2017.....p. 609	115d6
		Ord. n° 2017-1608, 27 nov. 2017.....p. 609	115d5

Un encart « Quotient Juridique Lextenso » est joint au présent numéro.